

DE M. AHMED EL KTIABI

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTE

Mme Cécile Jodogne, ministre.- La plupart des données quantitatives disponibles au sujet de la consommation de tabac proviennent de deux sources :

- l'enquête de santé par interview, menée périodiquement par Sciensano, dont les derniers résultats disponibles datent de 2013. L'enquête 2018 est en cours ;
- l'enquête Health Behaviour In Age-schooled Children (HBSC), menée à Bruxelles et en Wallonie auprès d'un échantillon d'élèves et portant sur les comportements, le bien-être et la santé de ceux-ci. Les derniers résultats datent de 2014 et l'enquête 2018 est également en cours.

Je ne peux ici présenter tous les résultats de ces enquêtes et je me contenterai d'épingler sommairement quelques éléments intéressants pour les politiques de santé de la Commission communautaire française.

Les jeunes de 15 à 24 ans restent une catégorie particulièrement à risque, au sein de laquelle le tabagisme régresse le moins. Un jeune Bruxellois sur quatre fume, ce qui représente une proportion supérieure à celles observées en Flandre et en Wallonie, soit respectivement 16 et 17%.

Dans l'enseignement secondaire à Bruxelles, 12% des adolescents fument, dont la moitié quotidiennement. De plus, 18% des adolescents ont expérimenté la cigarette électronique. Le choix des jeunes se porte préférentiellement sur les cigarettes sans filtre à rouler, moins onéreuses mais plus néfastes que les autres produits du tabac.

Comme dans d'autres problématiques de santé, on observe des différences selon le statut socio-éducatif des familles. Les jeunes vivant dans des ménages caractérisés par un niveau d'instruction faible sont proportionnellement plus nombreux à fumer que les jeunes issus de ménages à niveau d'instruction élevé.

Il existe également un lien entre la précarité des familles et l'importance du tabagisme chez les jeunes. Le fait de vivre dans une famille recomposée ou monoparentale est associé au tabagisme.

Le dernier constat à poser a trait aux différences selon le genre : les garçons présentent des taux de tabagisme plus élevés que les filles, tant à l'égard de l'expérimentation que de la consommation régulière.

Voilà donc, parmi d'autres, quelques données utiles pour guider nos actions de promotion de la santé.

La réduction du tabagisme est inscrite dans le Plan de promotion de la santé du Gouvernement francophone bruxellois. À la suite des appels à projets basés sur ce plan, le Fonds des affections respiratoires (FARES) a été désigné pour une période de trois ans, prolongeable de deux ans en cas d'évaluation positive. La subvention allouée vise à soutenir le FARES dans la mise en œuvre d'un programme associant les adultes relais en contact avec les jeunes dans différents milieux de vie : scolaire, familial ou résidentiel (par exemple en internat), associatif ou récréatif. Les principales stratégies consistent dans la formation de ces adultes relais, l'accompagnement de projets et l'offre de documentation et d'outils.

Ce programme vise la réduction de la prévalence du tabagisme, la réduction de l'exposition à la fumée et la diminution des inégalités sociales de santé. Le budget 2018 atteint 60.000 euros.

La Commission communautaire française n'a en revanche aucune compétence en lien avec les hôpitaux et n'a donc pas été associée aux actions menées dans ce secteur.

Quant à la sensibilisation des médecins généralistes, elle est prise en charge par la Société scientifique de médecine générale et par l'asbl Promo Santé & Médecine générale.

La Commission communautaire française n'est pas compétente pour la formation des médecins en matière d'aide à l'arrêt. Cette compétence relève en effet de la Commission communautaire commune. Elle soutient toutefois un projet de ces deux associations, qui contribuent à l'intégration de la promotion de la santé en médecine générale. La prévention du tabagisme est l'un des axes de ce programme. Pour 2018, le budget est de 65.000 euros.

La Cellule politique francophone santé-assuétudes, qui réunit les ministres de la Santé de l'État fédéral et des entités fédérées, traite de la politique sur le tabac. La dernière communication officielle de la ministre fédérale sur le paquet neutre mentionnait trois piliers :

- la consultation des acteurs concernés, notamment ceux du commerce de détail ;
- l'évaluation de cette mesure dans les pays qui l'ont introduite ;
- le résultat des affaires judiciaires en cours avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Le cabinet de la ministre fédérale nous a informés que ces trois piliers étaient quasiment finalisés et qu'il souhaitait que cette réglementation soit encore adoptée sous cette législature. J'espère donc que nous aurons bientôt des raisons de nous réjouir de l'adoption d'une mesure qui représenterait une réelle avancée pour la santé publique.

Plus spécifiquement, concernant la Journée mondiale sans tabac du 31 mai, le Fonds des affections respiratoires (FARES) a participé, avec plusieurs autres organismes, à la campagne Générations sans tabac, qui promeut des lieux sans tabac, en particulier ceux qui sont fréquentés par des enfants et des jeunes, comme les clubs de sport, les établissements scolaires, les associations de jeunesse ou divers lieux gérés par les communes.

Cette campagne part d'une constatation simple : pour un jeune, voir un adulte fumer l'incite à fumer. L'initiative émane de la Fondation contre le cancer et de Kom op tegen Kanker, rejoints notamment par la Ligue cardiologique belge, le FARES, le Service d'étude et de prévention du tabagisme (SEPT), ainsi

que d'autres partenaires, tant francophones que néerlandophones. Le 28 mai, ces organisations ont ratifié la charte par laquelle elles s'engagent, avec leurs membres, à tout mettre en œuvre pour créer une génération sans tabac. La presse en a largement parlé.

Des activités ludiques ont été organisées sous l'intitulé « Je préfère faire des bulles que de la fumée ». Différentes personnes de renommée ont soutenu ce mouvement en faisant des bulles de savon avec des enfants à l'école et dans divers lieux, en espérant que ce mouvement se prolongera tout au long de l'année. Je soutiens bien évidemment cette initiative, que j'ai relayée sur via différents canaux, notamment les réseaux sociaux.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- HBSC est l'une des études. Le tabagisme ou le jeu sont des addictions.